

DEC190789DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35